ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

APTIMA

Association de la Loi du 1er Juillet 1901

26, rue des Closeaux
78 200 MANTES LA JOLIE

SIRET : 326 738 812 00071 ; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

APTIMA
26, rue des Closeaux
78 200 MANTES LA JOLIE

A l'assemblée générale de l'association APTIMA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APTIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et l'analyse des produits et de recouvrement des subventions attribuées à l'association.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 8 juin 2018

Le Commissaire aux comptes,

Gérard LEJEUNE

KPMG

Bilan actif

Aptima Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2016
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	45 217	27 525	17 691	190
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	45 217	27 525	17 691	190
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	45 938	36 303	9 635	17 047
		Inst.techniques, mat.out.industriels	251 529	190 432	61 097	75 755
		Autres immobilisations corporelles	477 782	352 926	124 856	117 159
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours	1 497 989		1 497 989	72 170
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 273 240	579 661	1 693 578	282 132
	Immobilisations financières (2)	Participations	400		400	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	15 569		15 569	14 134
		TOTAL	15 969		15 969	14 134
		Total I	2 334 427	607 187	1 727 240	296 457
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	307 818	3 380	304 438	333 597
		Autres créances	312 161		312 161	268 967
		TOTAL	619 980	3 380	616 599	602 565
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	289		289	289
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	313 095		313 095	432 480
		Charges constatées d'avance (4)	22 237		22 237	11 685
		Total II	955 603	3 380	952 222	1 047 021
Charges à répartir sur plusieurs exercices		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	3 290 030	610 567	2 679 462	1 343 478
Renvois		(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			4 043	4 043
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Aptima Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	254 626	248 081
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	8 521	8 521
		Report à nouveau	594 867	750 027
		Résultat de l'exercice	-57 661	-155 160
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports	32 639	25 783
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**832 992**	**877 253**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques	9 552	
		Provisions pour charges	38 649	97 262
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	**48 202**	**97 262**
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 300 000	5 270
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 155	43 007
		Dettes fiscales et sociales	373 999	222 237
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 981	
		Autres dettes	40 132	61 197
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		37 250
		Total III	**1 798 268**	**368 962**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**2 679 462**	**1 343 478**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an	1 270 080	
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	528 187	368 962
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		5 270
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Aptima Association

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	874	264
	Production vendue : Biens	88 108	102 622
	Services liés à des financements réglementaires	547	595
	Autres services	961 578	701 591
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**1 051 108**	**805 073**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	225	315
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	814 609	642 127
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	101 378	47 418
	Autres produits	17 022	1 723
	Total des produits d'exploitation I	1 984 343	1 496 658
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	61 330	47 543
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	272 963	248 096
	Impôts, taxes et versements assimilés	83 185	64 393
	Salaires et traitements	1 224 164	998 832
	Charges sociales	309 676	242 730
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations : amortissements	73 732	66 753
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations : provisions		
	Dotations d'exploitation · sur actif circulant : provisions		
	Dotations d'exploitation · pour risques et charges : provisions	2 833	4 430
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	852	101
	Total des charges d'exploitation II	2 028 738	1 672 881
	Résultat d'exploitation (I-II)	-44 394	-176 222
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	795	2 438
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	795	2 438
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	4 509	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	4 509	
	Résultat financier (V-VI)	-3 714	2 438
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-48 109	-173 784
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	7 362	7 362
	immobilier		

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Aptima Association

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		5 081
	Total des produits exceptionnels VII		18 081
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 552	
	Total des charges exceptionnelles VIII	9 552	3 300
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-9 552	14 781
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		-3 842
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+II+V+VII+XI) XIII	1 985 138	1 517 179
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	2 042 800	1 672 339
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	-57 661	-155 160

Évaluation des contributions volontaires en nature

Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V3.7.3

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2017

ASS Aptima Association

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.	Evénements principaux de l'exercice	3
2.	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
1.	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.	Actif circulant	7
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	7
3.	Fonds associatifs	7
2.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	8
2.3.2	Provisions	8
4.	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	11
5.	Compte de résultat	12
2.5.1	Résultat par activité ou établissement	12
2.5.2	Contributions volontaires en nature	12
2.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	12
3	Informations relatives à la fiscalité	13
1.	Impôt sur les bénéfices	13
3.1.1	Impôt différé	13
3.1.2	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	13
4	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	14
1.	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	14
2.	Informations relatives à l'effectif	15
5	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
1.	Engagements financiers donnés et reçus	16
2.	Engagements pris en matière de crédit-bail	17

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

1 Faits majeurs

1. Evénements principaux de l'exercice

L'association a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier construit sur un terrain d'une contenance totale de 11.806 m² situé au 26 rue des Closeaux. L'acquisition d'un montant de 1 300 000 euros est comptabilisée en immobilisation en cours au 31 décembre 2017 car la mise en service des bâtiments n'a pas encore eu lieu à cette date.

L'association a ouvert une nouvelle activité de librairie solidaire en décembre 2017 qui est située dans la ville des Mureaux.

L'activité de l'entreprise d'insertion a été impactée par la gestion de deux nouvelles déchetteries dans le courant de l'année 2017 situées dans les villes de Limay-Aubergenville et Vaucouleurs.

2. Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

1. Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II	23 754	21 464	-		45 218
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	45 939	-	-	-	45 939
	Install. Tech., mat., outillage	249 838	1 692	-	-	251 530
	Install. générales, ag. Am. divers	113 167	18 882	-	-	132 049
	Matériel de transport	278 646	26 688	-	-	305 334
	Mat bur., informatique, mobilier	32 682	8 134	417	-	40 399
	Immo. Corp. En cours	72 170	1 425 819	-	-	1 497 989
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	792 441	1 481 216	417	-	2 273 240
Immobilisations financières	Participations	-	400	-	-	400
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	14 134	2 535	1 100	-	15 569
	Total IV	14 134	2 935	1 100		15 969
	Total général	830 330	1 505 615	1 517	-	2 334 427

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	23 564	3 962	-	27 526
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	28 891	7 412	-	36 303
	Install. Tech., mat., outillage	174 082	16 350	-	190 432
	Install. générales, ag. Am. divers	107 753	3 482	-	111 235
	Matériel de transport	169 357	40 174	-	209 531
	Mat bur., informatique, mobilier	30 226	2 351	-	32 159
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	510 309	69 770	-	579 661
Total général		533 872	73 732	-	607 187

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Matériel et outillage	Linéaire	*2 à 5 ans*
Installations générales	Linéaire	*2 à 10 ans*
Matériel de transport	Linéaire	*3 à 5 ans*
Matériel de manutention	Linéaire	*3 à 5 ans*
Matériel bureautique et informatique	Linéaire	*2 à 3 ans*
Mobilier	*Linéaire*	*2 à 8 ans*

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	3 381	-	-	3 381
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3. Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01).

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise Entreprise Insertion	135 390	5 067		140 457
Fonds associatifs sans droit de reprise Ressourcerie	112 691	1 255		113 946
Fonds associatifs sans droit de reprise Librairie		223		223
Réserves	8 521			8 521
Report à nouveau	750 027	-155 160		594 867
Résultat	-155 160	-57 661	-155 160	-57 661
Fonds associatifs avec droit de reprise Entreprise.Insertion	24 233		5 067	19 167
Fonds associatifs avec droit de reprise Ressourcerie	1 550		1 255	295
Fonds associatifs avec droit de reprise Librairie		13 400	223	13 177
TOTAL	877 253	- 192 876	- 148 615	832 992

La diminution des fonds associatifs avec droit de reprise correspond au passage de ces subventions au statut « sans droit de reprise ». Ce passage est effectué au prorata des amortissements des biens financés.

2.3.2 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques		9 553		9 553
Provisions pour pensions	23 749	2 161		25 910
Provisions pour charges	73 514		60 775	12 739
TOTAL	97 263	11 714	60 775	48 202

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.3.2.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			9 553
Provisions pour pensions	2 161		
Provisions pour charges			
TOTAL	2 161	-	9 553

2.3.2.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	60 775		
TOTAL	60 775	-	-

2.3.2.3 Justification des provisions

La provision pour risques correspond à la valeur nette comptable des immobilisations non transférées courant 2018 dans les nouveaux locaux.

La méthode de calcul de la provision indemnités de départ à la retraite est détaillée au point suivant.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

La provision pour charges est constituée des éléments suivants :

- Provision pour impôt de 6 100 €. Cette provision correspond à l'impôt futur à payer lié à l'indemnité d'assurance perçue en 2006 (152 509 €). En effet, cette indemnité est fiscalement imposable au même rythme que le bien remplacé (centre de tri). Cette provision est reprise au fur et à mesure du paiement de l'impôt correspondant (estimé au taux réduit de 15 %).
- Provision pour entretien de 6 639 €. Cette provision correspond aux dépenses de gros entretien qui seront réalisées ultérieurement.

2.3.2.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	25 910		25 910
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— âge de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),

— taux d'actualisation : 1,80 %,

— convention collective utilisée : Atelier Insertion,

— table de mortalité : INSEE TD 2004/2006,

— table de turn-over considéré comme faible dans l'entreprise,

— taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50 % pour l'ensemble du personnel,

— seuls les salariés permanents de l'association sont concernés par ce calcul.

Le pourcentage retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 45%.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 12 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4. État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	307 819		
	Autres	312 161		
Charges constatées d'avance		22 238		
TOTAL				

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	1 300 000	42 892	352 199	904 909
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		76 155	76 155		
Dettes fiscales et sociales		374 000	374 000		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		7 982	7 982		
Autres dettes		40 132	40 132		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		1 798 269	541 161	352 199	904 909

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

5. Compte de résultat

2.5.1 Résultat par activité ou établissement

	Résultat comptable de l'exercice	2017	2016
1	Envers les collectivités locales	766 831 €	585 563 €
2	Envers des tiers	284 277 €	219 510 €
	Chiffres d'affaires	1 051 108 €	805 073 €
	Subvention d'exploitation	814 809 €	642 127 €
	Total des produits liés à l'activité	1 865 917 €	1 447 200 €

2.5.2 Contributions volontaires en nature

Il n'y a plus de mise à disposition des locaux par la communauté d'agglomération. L'association paie un loyer pour un montant annuel de 26 100 €.

2.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	ECF Audit
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 198 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	6 198 €

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 18 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

3 Informations relatives à la fiscalité

1. Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Provision pour charges fiscales déductibles en 2018	4 437 €
- Provision pour impôt (IS)	6 543 €
- Subventions d'investissement perçues restant à étaler	32 639 €
Taux d'imposition : 15%	
Créance d'impôt différé	6 543 €

3.1.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de l'entité à la clôture de l'exercice s'élève à 71 788 euros.
Au compte de résultat, la société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).
Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales pour 71 788 euros.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.
Il traduit le droit au CICE acquis par l'entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice 2017.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

— de formation ;

— d'investissements.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

1. Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50.000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.3111-2 du Code du travail « les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association APTIMA, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association APTIMA n'a au cours de l'exercice rémunéré qu'un seul cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Encadrants	21	
Personnel en insertion (CDDI)	21	
Personnel en contrat avenir (Ressourcerie et Librairie)	11	
TOTAL	53	

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

1. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		650 000 €
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles	950 000 €	
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				48 958	48 958
Redevances payées :					
— Cumuls exercices antérieurs				37 237	37 237
— Exercices				7 363	7 363
TOTAL				44 600	44 600
Redevances restant à payer :					
— A 1 an au plus				7 363	7 363
— A plus d'1 an et 5 ans au plus				3 067	3 067
— A plus de 5 ans					
TOTAL				10 430	10 430
Valeur résiduelle :					
— A 1 an au plus					
— A plus d'1 an et 5 ans au plus				1 380	1 380
— A plus de 5 ans					
TOTAL				1 380	1 380
Montant pris en charge dans l'exercice				7 363	7 363

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT